

## Congé pour accompagner son enfant se faire opérer

Par **LacunA**, le **18/05/2004** à **22:41**

salut

est-ce qu'un employé peut prendre une journée (payée) pour accompagner son enfant de 20 mois qui va se faire opérer? Est-ce que l'employeur peut refuser de lui accorder sa journée? quelles sont les bases légales? Y'a-t-il une autre solution?

Par **jeeecy**, le **27/05/2004** à **15:53**

L'article L226-1 code du travail prévoit l'hypothèse des congés pour événements familiaux. Malheureusement cette hypothèse n'est pas prévue par le texte...

donc à moins qu'un autre texte le permette je répondrai par la négative à ta question en vertu de cet article.